CAP PETITE ENFANCE Arrêté de 22 novembre 2007 - BO du 03 janvier 2008 -

TABLEAU RECAPITULATIF: EVALUATION PAR EPREUVES PONCTUELLES

EPREUVES	DUREES	FORME	COMPETENCES	SAVOIRS	Evaluateurs	CONTENUS
EP1 Prise en charge de l'enfant à domicile	1h30	Ecrite	C12 - C371 C374 - C375	S111 - S113 - S121 S1231 - S1243 S21 S22 - S24 S25 - S31 - S33- S34 - S41	Formateurs en EP et si possible professionnels	A partir d'une situation professionnelle au domicile précisant un contexte professionnel simple, le candidat répond à des questions indépendantes ou liées permettant de vérifier la maîtrise des savoirs associés et l'acquisition des compétences
	45 min	Pratique	C12 - C25 - C35 C36			A partir d'une situation professionnelle de prise en charge d'enfant(s) au domicile privé, il est demandé au candidat : - de mettre en œuvre des techniques de soins d'hygiène corporelle et/ou de confort - d'assurer la prévention et la sécurité
EP2 Accompagnement éducatif de l'enfant	30 min	Orale	C11 - C12 - C21 C22 - C31 - C32 C372 - C373 C41 - C42	S112 - S114 S1232 - S1241 S1242 - S13 - S23 S42	Professeurs EP et si possible professionnels	Entretien, à partir d'un dossier établi au cours de la formation en écoles maternelles, crèches, pouponnières, halte-garderies, CLSH, composé de : - exposé de 5 à 10 min du candidat qui présente et justifie le choix des situations analysées dans le dossier - entretien de 20min permettant au jury d'approfondir certains éléments du dossier et de sa présentation, de vérifier la maîtrise des savoirs associés
EP3 Techniques de services à l'usager	2h30	Ecrite		S32 - S332 - S35 S36 - S37 - S43	Professeurs EP et si possible professionnels	Trois questions portant sur les savoirs associés liées ou non à la partie pratique
		Pratique	C23 - C33 - C34 C38			Deux types d'activités professionnelles relatives aux compétences : - réalisation et présentation d'une préparation culinaire destinée à un repas ou éventuellement associée à une collation ; le service de repas et/ou de collations - exécution de techniques d'entretien des locaux et d'équipements